

Rentrée scolaire 2018

Accompagner tous les enfants vers la réussite

Jeudi 30 août 2018



Ce lundi 3 septembre, ce sont 13 000 élèves qui feront leur rentrée dans les écoles grenobloises, en maternelle et élémentaire.

Autour de ces 13 000 enfants, c'est toute une communauté éducative qui se mobilise pour les accompagner, leur donner les outils pour bien grandir, se construire, se réaliser. Enseignants, ATSEM, familles, professionnels du sport et de la culture, animateurs périscolaires, professionnels de santé et de l'action sociale, personnels en charge de la restauration collective, de l'entretien des locaux, jardiniers, associations, élus ... : tous ensemble, nous sommes mobilisés pour transmettre aux jeunes générations le meilleur, pour bien préparer l'avenir.

Eduquer, c'est permettre à chacun d'accroître sa capacité à agir et de participer pleinement à la société. Donner la priorité à l'éducation, c'est faire le choix d'œuvrer pour plus de liberté, d'égalité et de fraternité.

Tous les enfants ont besoin d'être accompagnés pour réussir et s'émanciper. A Grenoble aujourd'hui, 100% des écoliers grenoblois bénéficient d'actions d'éducation artistique et culturelle durant leur parcours scolaire. Les services travaillent continuellement à l'amélioration de l'accueil périscolaire.

Parce que les inégalités sociales persistent, il est de notre responsabilité de nous mobiliser davantage auprès des enfants et des familles qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi la Ville de Grenoble s'engage pour accompagner les dédoublements de classes dans les écoles en Réseau d'Education Prioritaire en consacrant 600 000 euros de travaux d'adaptation des locaux sur trois ans.

Tout au long de l'année, la Ville se mobilise aussi auprès des enfants et des jeunes en situation de fragilité et de leur famille : dispositifs de réussite éducative, accompagnement à la scolarité, dépistages et actions de prévention santé (bucco-dentaire, langage, nutrition...), mobilisation des référents familles, présence accrue des intervenants sportifs et culturels dans les écoles qui en ont le plus besoin... tout au long de l'année, la Ville agit pour permettre à chacun de se construire et de trouver sa place, à l'école et dans la société.



Eric Piolle, Maire de Grenoble, **Elisa Martin**, Adjointe au parcours éducatif, **Fabien Malbet**
Adjoint aux écoles

1/ Plan écoles : de nouvelles réalisations pour l'année 2018-2019

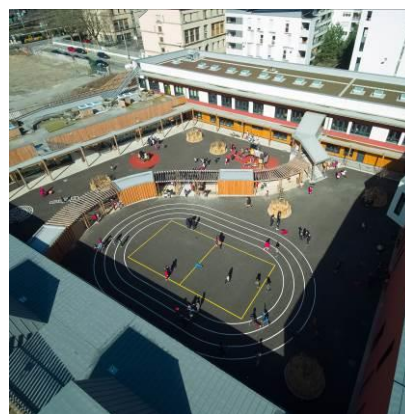
Considérant l'éducation et le cadre d'apprentissage comme une priorité, la Ville de Grenoble a décidé en 2015 d'investir plus de 65 millions d'euros pour ses écoles. Cela représente le premier budget d'investissement de la Ville de Grenoble.

Dans le cadre du Plan écoles, la Ville a prévu de nombreux travaux pour répondre à l'augmentation d'effectifs et améliorer le cadre d'apprentissage. Pour chaque projet, la Ville fait preuve d'une exigence particulière en matière de participation citoyenne, de mutualisation des locaux, d'exigence environnementale et d'insertion sociale dans les chantiers.

Pour rappel, le **Plan écoles prévoit** :

- **5 nouvelles écoles ou écoles agrandies et 3 extensions :**

- Quartier Presqu'île – Jean Macé : construction du groupe scolaire **Simone Lagrange** - 14 classes (inaugurée en juin 2018)



- Quartier Berriat-Saint-Bruno :
 - transformation de l'ancienne école Saint-Bruno en école maternelle publique de 4 classes (livraison rentrée 2019)
 - agrandissement de l'école maternelle Diderot et transformation en un groupe scolaire de 3 classes maternelles et cinq élémentaires (2020-2021)
- Quartier Hoche-Bonne: Ecole Hoche - 10 classes élémentaires (livraison rentrée 2020)
- Quartier Flaubert : Ecole Flaubert - 16 classes (2021)

- Quartiers Jouhaux-Racine :
 - extension de l'école maternelle (livrée à la rentrée 2017) et de l'école élémentaire (2021) Jean Racine
 - extension de la maternelle Jouhaux sur le site de l'ancien restaurant (livrée à la rentrée 2017)
- La construction d'une extension à l'école Buffon permettant la réhabilitation du restaurant scolaire et d'une partie de l'école (livraison en 2019)
- L'agrandissement ou la construction des restaurants scolaires des écoles Sidi Brahim, Elisée Chatin, et Léon Jouhaux, tous livrés à la rentrée 2017
- La rénovation énergétique et thermique des écoles Painlevé, Elisée Chatin et Ampère (livraison à la rentrée 2019).

L'année scolaire 2018-2019 sera marquée par :

- **La poursuite des travaux de rénovation énergétique de 3 écoles, avec la SPL Oser**

Dès 2014, la Ville de Grenoble a souhaité réaliser des actions d'économie d'énergie sur le patrimoine. En effet, si les projets neufs peuvent être vertueux, les bâtiments existants représentent le gisement principal d'économies d'énergie. Ces interventions permettent également d'améliorer sensiblement l'aspect et le confort des bâtiments, été comme hiver.

Parallèlement à la réalisation ou à la rénovation du patrimoine scolaire pour accueillir les effectifs supplémentaires, il a ainsi été décidé de travailler à une rénovation énergétique du patrimoine scolaire et donner ainsi une seconde vie aux écoles de la ville. Trois écoles font l'objet d'une réhabilitation globale, confiée à la SPL Oser : **Paul-Painlevé, Ampère, et Elisée-Chatin.**

Les premiers travaux ont débuté cet été, se poursuivront pendant les petites vacances et s'achèveront l'été prochain.

Les trois bâtiments rénovés seront livrés à la rentrée 2019.



- **Le démarrage des travaux de l'école Hoche**

Livraison : septembre 2020

Budget prévisionnel : 7,4 M€

Construction d'une école élémentaire de 10 classes et d'un restaurant scolaire

Un bâtiment innovant sur le plan énergétique.

Le nombre d'enfants des quartiers Hoche et De Bonne a fortement augmenté ces dernières années, particulièrement en élémentaire. Afin d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions et soulager l'école Lucie Aubrac, une nouvelle école est prévue. Elle est en liaison avec l'école maternelle Jules Verne, qui retrouvera ainsi de la fonctionnalité grâce aux espaces maternels prévus dans ce nouveau bâtiment.



Dans le cadre du festival du Street Art en 2018, et en coordination avec l'architecte du projet Hoche CR&ON Architectes, une fresque a été réalisée sur le mur d'enceinte de la cour de récréation de l'école maternelle Jules Verne (le long de la rue Hoche) afin de préfigurer la nouvelle école Hoche. L'idée était de faire vivre, par anticipation, l'école dans son site et de partager cette expérience avec ses usagers, ses riverains, les artistes, les passants... Ce mur sera démoli pour la pose de la première pierre.

- **Le démarrage des travaux de l'école Diderot**

Livraison : maternelle rentrée 2020/groupe scolaire rentrée 2021

Budget prévisionnel : 5 M€

Réhabilitation et extension du bâti,

Création de 3 classes

Scolariser les enfants de maternelle et d'élémentaire au même endroit était une demande forte des parents. L'extension de l'école Diderot le permettra, et contribue également à la redéfinition du schéma de scolarisation de l'ensemble du secteur 1.

- **La poursuite des travaux des écoles Buffon et Saint-Bruno, qui seront livrés en 2019.**

L'école Saint-Bruno, ancienne école privée devenue publique, aura un nouveau nom (suite à consultation des écoles voisines), qui sera délibéré en Conseil municipal dans les prochains mois.



Des travaux pendant l'été...

Parallèlement au plan écoles, des **travaux de rénovation/aménagement** des écoles existantes sont réalisés chaque année dans les écoles de la Ville pour un montant d'environ 1,5 million d'euros par an. Ces travaux réalisés essentiellement pendant les vacances d'été ou pendant les petites vacances de l'année pour ne pas perturber l'apprentissage des élèves et assurer leur sécurité.

En 2014 et 2015, la priorité a été donnée à la sécurité (levées d'avis défavorables et mises en conformité suite aux avis des pompiers, augmentation des capacités d'accueil avant la mise en œuvre du plan école)

Depuis 2016, sont réalisés des travaux de « clos-couvert » (toitures, fenêtres, menuiseries...), de pérennité des bâtiments (structure), d'hygiène (sanitaires), fluides (chaudières...).

Toutes opérations confondues, pendant l'été 2018, 49 écoles ont fait l'objet de travaux.

La Ville réalise actuellement un **diagnostic des cours d'école**. L'objectif : remettre en état une première cour d'école, en associant les enfants et la communauté éducative et en donnant la part belle à la végétalisation.

2/ Accompagner tous les enfants et davantage ceux qui en ont le plus besoin

A Grenoble, les écoles classées en REP sont :

- les écoles Daudet, Beauvert, Christophe Turc/Marie Reynoard et Verderet, rattachées au collège Olympique ;
- les écoles Grand Châtelet, Jules Ferry et Jouhaux, rattachées au collège Vercors.

Les écoles en REP+ sont celles rattachées au collège Lucie Aubrac : La Fontaine, Les Buttes, Le Lac, Les Trembles, Les Genêts, la Rampe et les Frênes.

Par ailleurs, trois écoles sont assimilées « REP » par la Ville de Grenoble : Racine, Anatole France et Libération. La Ville accompagne ces écoles de la même façon que les écoles en REP. Si l'Education nationale leur porte une attention particulière, le fait qu'elles ne soient pas rattachées à un collège en REP les prive malheureusement des ressources supplémentaires accordées par l'Etat aux écoles en éducation prioritaire. La Ville interpelle régulièrement l'Education Nationale afin que ces écoles soient reconnues « REP » et bénéficient de tous les moyens associés.

La Ville s'engage fortement auprès des écoles classées REP et REP+ et assimilées ; elle veille également à accompagner les élèves et familles qui en ont le plus besoin quel que soit leur quartier d'habitation.

• **Plus de moyens pour ceux qui en ont le plus besoin**

A Grenoble, 100% des élèves sont engagés dans un parcours de découverte artistique et culturelle, notamment grâce à la mobilisation intense des équipements culturels municipaux (conservatoire, musée, bibliothèque, théâtre, muséum) et des associations grenobloises.

La Ville de Grenoble accorde davantage de moyens aux écoles classées en réseau d'éducation prioritaire ou assimilées. Au total, 40% des écoles grenobloises sont concernées par cet engagement supplémentaire :

- **SPORT** : davantage d'éducateurs sportifs (ETAPS) dans les écoles concernées – soit 4 périodes d'apprentissage accompagnées par ce personnel par an au lieu de 3.



- **MUSIQUE** : Les musiciens intervenants en milieu scolaire du conservatoire interviennent désormais dans toutes les écoles grenobloises dans les classes de cycle 2 (CP, CE1 CE2), avec une présence supplémentaire en cycle 3 (CM1, CM2) dans les écoles en éducation prioritaire.
- **CLASSES A THEMES** : pour nourrir l'attractivité de ces écoles, la Ville porte avec l'Education Nationale des écoles à horaires aménagés pour la pratique artistique, ainsi que des classes internationales. Des familles résidant dans des quartiers plus aisés y inscrivent leurs enfants, ces croisements servent la réussite éducative de tous.

Exemples :

- o Les classes à horaires aménagés musique à l'école Jouhaux, mises en place dans les années 2000, avec un projet rénové à dominante vocale en septembre 2017.
 - o Les sections internationales « anglais-américain » dans les écoles Ferry et les Trembles en complément de celle de la Houille Blanche, créées en septembre 2015.
- **MUSEE DE GRENOBLE** : auparavant, le système de réservation avait tendance à favoriser l'accueil des classes des écoles les plus favorisées. Depuis 2015, au travers d'un système d'inscription renouvelé, l'ensemble des écoles grenobloises ont accès aux actions culturelles du musée et toutes les écoles en éducation prioritaire qui en font la demande y sont accueillies.
- **ATSEM** : la Ville accorde une importance particulière aux écoles maternelles classées REP lors des attributions de postes d'ATSEM.
- Lors du financement annuel des projets d'école, la Ville attribue 55% de l'enveloppe aux écoles en éducation prioritaire ou assimilées.
- La Ville lancera durant l'année scolaire un dialogue avec les écoles afin que les dotations scolaires soient calculées en rapport avec les capacités contributives des familles, ce qui permettra de soutenir davantage les écoles classées REP ou assimilées. Ces dotations permettent notamment de financer les sorties scolaires ou les projets d'animations portés par les écoles.

- **Dédoublement des classes de CP et de CE1**

Afin de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, le Gouvernement a décidé de dédoubler les classes des CP et CE1 dans les zones d'éducation prioritaire pour faciliter l'apprentissage des enfants les plus en difficultés. Pour rappel, la mesure est appliquée progressivement de la manière suivante :

Année scolaire 2017-2018 : dédoublement des classes de CP en REP+ (5 écoles concernées à Grenoble).

Année scolaire 2018-2019 : dédoublement des classes de CE1 en REP+ (5 écoles – CP de l'année précédente) et dédoublement des classes de CP en REP (7 écoles), soit 12 écoles concernées par des travaux.

Année scolaire 2019-2020 : dédoublement des classes de CE1 en REP.

Cette mesure permet d'améliorer les conditions d'apprentissage pour les élèves et les conditions de travail pour les enseignants et les intervenants adultes. La Ville de Grenoble a fait le choix d'y consacrer un budget conséquent afin que les élèves concernés soient accueillis dans les meilleures conditions. Ainsi, sur 3 ans, Grenoble consacre environ **600 000€** pour créer ou aménager au total **une trentaine de classes**.

A la rentrée 2018, 12 écoles sont concernées par les dédoublements de classes et 18 postes de professeur d'école supplémentaires ont été attribués par l'Éducation Nationale.

Pour créer ces nouvelles classes dans les bâtiments existants, la Ville peut procéder de 3 façons:

- L'école a encore des locaux disponibles ou des salles d'activité peuvent être transformées en salles de classes : un rafraîchissement et des aménagements sont alors nécessaires.
- L'école n'a pas de classe supplémentaire : une grande classe est coupée en deux. Cela demande des travaux plus importants.
- Parfois il n'est pas possible de couper une classe en deux : dans ce cas il faut trouver des solutions innovantes comme des cloisons mobiles.

L'objectif est de faire des aménagements durables qui puissent être facilement modifiés en cas de changement de politique nationale ou évolution des effectifs.

Les classes concernées font l'objet d'une dotation complémentaire de mobilier (bureaux + chaises de maître, armoires bahut, bancs) et de fournitures scolaires.



La mise en place des dédoublements s'inscrit dans une logique de partenariat avec les acteurs de la communauté éducative. Par exemple, à l'école Grand Châtelet, des réunions ont été organisées dès novembre 2017 pour identifier les espaces pouvant accueillir les classes, des propositions techniques ont été formulées aux inspectrices de l'éducation nationale et aux équipes éducatives qui ont pu être validées en mars 2018.

NB : Le gouvernement envisage de revoir la carte de l'éducation prioritaire d'ici la fin 2018. Pour la Ville, il est essentiel que les écoles qui ont le plus besoin de ces investissements prioritaires de l'Education Nationale soient effectivement identifiées en fonction de critères socio-économiques. La Ville a mené plusieurs études qui permettent de caractériser les profils des écoles et fera valoir ces arguments auprès de l'Education Nationale pour l'appartenance aux réseaux d'éducation prioritaire. Il est essentiel que les enfants qui en ont le plus besoin reçoivent effectivement les moyens mis en place par la République et la Ville défendra la reconnaissance du statut REP pour les écoles qui le nécessitent.

- **Santé scolaire : améliorer l'accès aux soins**

A travers le Plan Municipal de Santé 2016-2020, la Ville de Grenoble vise en premier lieu à améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous et plus spécifiquement pour les enfants. C'est un véritable marqueur d'inégalité sociale et territoriale de santé que le plan vise à réduire.

Des dépistages ont eu lieu en priorité dans toutes les écoles des quartiers prioritaires Politique de la Ville, sur **la santé bucco-dentaire** par exemple. En juin, la Ville a d'ailleurs renouvelé sa convention avec l'ARS pour continuer son action dans ce domaine.

La prise en charge précoce **des troubles du langage** constitue également un enjeu majeur de santé publique compte tenu de leurs conséquences sur les capacités d'apprentissage des enfants.

Depuis une dizaine d'années, les médecins scolaires, dans le cadre des bilans de grandes sections de maternelle, ont observé **une surreprésentation des troubles du langage et des apprentissages dans les Quartier Politique de la Ville** comparativement aux autres secteurs de la ville. A quatre ans, un enfant issu d'une famille défavorisée a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant de famille aisée. Il maîtrise aussi deux fois moins de mots en moyenne qu'un enfant de milieu favorisé, ce qui ralentira son apprentissage ultérieur de la lecture. Avant même l'entrée en maternelle, une forte proportion de nos enfants est déjà touchée par des difficultés que l'école peine souvent à résorber au cours des dix années suivantes.

Dans ces écoles, une orthophoniste est donc mise à disposition afin de dépister les troubles du langage tout en veillant à ne pas stigmatiser les enfants. Elle accompagne également les infirmières ou les médecins du service lorsque l'évaluation d'un enfant suite au dépistage nécessite un éclairage complémentaire.

L'accompagnement des parents constitue un enjeu crucial pour la santé des enfants dont les familles sont moins bien outillées pour faire leur chemin dans un parcours de soins complexe. Un travail de prévention et d'accompagnement est donc réalisé avec les familles (diffusion de films, accompagnement administratif, etc.) tout en reconnaissant les parents dans leur rôle de transmission du langage, leurs compétences, en les aidant à croire en leur capacité à soutenir les apprentissages de leur enfant (y compris parfois en respectant et soutenant la langue d'origine).

Des actions de prévention sont aussi proposées en temps périscolaire de manière ludique depuis la rentrée 2017 dans le cadre du Plan Municipal de Santé.



- **Accompagner les tout-petits vers l'école**

La Ville et le CCAS ont engagé depuis l'an dernier un travail approfondi avec l'Education nationale afin d'accompagner les familles des quartiers de la politique de la ville désirant scolariser leur enfant dès l'âge de 2 ans, comme le permet la loi de refondation de l'école de 2017. A cet âge, la socialisation est fondamentale à la construction de soi et au développement du langage. L'enjeu : informer les familles afin qu'elles s'assurent de prendre la décision la mieux adaptée aux besoins de l'enfant (scolarisation ou accueil en crèche par exemple), consolider les liens entre professionnels et accueillir en priorité à l'école les enfants n'ayant jamais fréquenté de structure collective.

- **Accompagnement à la scolarité : un engagement collectif**

La Ville s'engage, en lien avec l'Education nationale et en discussion avec les acteurs associatifs, dans une démarche de coordination de l'accompagnement à la scolarité, notamment dans les quartiers Mistral et Villeneuve. Cet engagement, complémentaire des actions relevant des temps scolaire et périscolaire, s'inscrit dans une démarche de continuité éducative auprès des enfants et familles qui le nécessitent.

- **Programme de réussite éducative (PRE) : une équipe de professionnels aux côtés de plusieurs centaines de jeunes Grenoblois en situation de fragilité.**

Créés il y a une dizaine d'années dans le cadre de la Politique de la Ville, les Programmes de Réussite Educative mettent en œuvre des mesures de soutien à destination d'enfants et de jeunes en situation de fragilité, résidant ou scolarisés principalement en quartiers prioritaires (QPV).

La Ville de Grenoble pilote un PRE destiné aux 2-16 ans depuis 2008 et a lancé en 2016 en lien étroit avec l'Education Nationale un programme complémentaire destiné aux jeunes de 16 à 18 ans. Une équipe dédiée de la direction éducation jeunesse de la Ville assure la mise en œuvre des parcours d'accompagnement individuel. Elle intervient sur saisine de tout professionnel identifiant l'enfant et ses difficultés, avec l'accord de la famille, en lien avec une équipe pluridisciplinaire de soutien associant Education Nationale, travailleurs sociaux, protection de l'enfance, prévention spécialisée, professionnels de santé...

Près de 200 enfants bénéficient d'un accompagnement individuel, 600 à 800 enfants au total bénéficient annuellement des actions du PRE grenoblois. Les professionnels du service prennent en compte la globalité des facteurs de fragilisation des parcours et peuvent mobiliser des leviers d'accompagnement très divers : médiation familiale, rattachement scolaire, travail sur soi, socialisation, accès aux soins, soutien à la fonction parentale... Ces professionnels rencontrent des jeunes aux parcours souvent complexes, et sont des acteurs indispensables de la veille sociale de la ville au service de l'accompagnement des jeunes et des familles qui en ont le plus besoin.



- **L'action des référents familles dans les Maisons des Habitants**

Les référentes familles (la fonction est uniquement occupée par des femmes à ce jour) sont présentes dans chacune des maisons des habitants, grâce au soutien de la CAF. Elles mènent des actions de soutien à la fonction parentale, développent des actions et services contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations et solidarités inter familiales.

Les actions collectives reposent sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels d'un centre social et d'autres acteurs du territoire.

En s'appuyant sur le savoir-faire et les compétences des parents et des enfants, ces actions permettent :

- de travailler sur les liens entre les parents et les enfants : l'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances ;
- de favoriser l'expression de la parole et le soutien entre pairs : les groupes d'échanges ;
- de renforcer le lien entre les familles et l'école, d'offrir les ressorts nécessaires à la réussite de l'enfant : les actions d'accompagnement à la scolarité ;
- de favoriser l'établissement de relations de confiance entre les parents et les professionnels, retisser du lien social : les manifestations festives...

Elles accompagnent les familles dans l'accès aux droits et dans leur capacité d'agir : accompagnement et soutien dans différentes démarches, accompagnement dans la construction de projets collectifs, création d'espaces de rencontres, mise en place de projets autour de thématiques spécifiques ciblées, selon des besoins identifiés (alimentation, bien-être et santé, culture, ...).

D'une Maison des Habitants à l'autre, les actions conduites comportent des spécificités selon les besoins identifiés.

- Soutien dans l'accès aux vacances : séjours à Massacan, sorties à la journée.
- Actions autour de l'alimentation : paniers solidaires, ateliers « petits pots », ateliers cuisine, etc.
- Santé et bien-être : ateliers « massage bébés », éveil corporel,
- Etre parent : organisation d'ateliers thématiques, de temps de réflexion et d'échanges sur des sujets de l'enfance à l'adolescence, café des parents ;
- Ecole et accompagnement scolaire : mobilisation de bénévoles autour d'actions d'accompagnement à la scolarité, lien et médiation écoles/ parents.
- Espaces de rencontres parents-enfants : ludothèques, soutien des lieux accueil parents / enfants, animation d'espaces enfance familles,
- Temps participatifs : organisation de soirées jeux, de bourses aux jouets.
- Temps festifs
- Mobilisation de familles sur un mode participatif autour d'une thématique particulière : logement par exemple...